

4 Paiement des cotisations et remboursement des frais de santé

Vos appels de cotisation seront disponibles dans votre espace personnel que vous devrez activer sur le site de la CFE (www.cfe.fr) après confirmation de votre inscription.

Pour un prélèvement automatique des cotisations (sur un compte zone Euro uniquement), compléter le formulaire (disponible en page 4 de ce bulletin d'adhésion).

Si vous souhaitez recevoir vos remboursements sur un compte différent du précédent, merci de l'indiquer également dans le formulaire en page 4.

Mes avis de remboursements seront envoyés :

- dans mon espace personnel
- à ma mutuelle (joindre obligatoirement la photocopie recto/verso de votre carte de mutuelle)
-
-

5 Adhésion

L'adhésion à l'assurance volontaire des expatriés ne dispense pas des cotisations dues aux régimes obligatoires des pays d'expatriation (y compris les pays de l'UE).

Vous pouvez au choix adhérer à l'une ou l'autre ou aux deux garanties proposées ci-dessous.

Risques souscrits	Accidents du travail - Maladies professionnelles	Retraite
Souscription	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
Date d'effet ¹	_ _ _ _ _ _ _	<input type="radio"/> 1 ^{er} jour du trimestre civil en cours ³ <input type="radio"/> 1 ^{er} jour du trimestre suivant ma demande ³
Assiette	Base annuelle choisie ² _ _ _ _ _ _ _ €	Rémunération mensuelle toutes primes incluses avant toutes déductions _ _ _ _ _ _ _ €

¹ La date d'adhésion souhaitée ne sera retenue que dans la limite de la législation applicable.

² Sur ce risque, il est possible de dissocier l'assiette du salaire réel.

³ Au jour de la réception de la demande par la CFE.

6 Complément d'information pour l'adhésion à l'assurance retraite

J'atteste :

avoir relevé d'un régime français d'assurance maladie obligatoire pendant au moins 5 ans, à quelque titre que ce soit, cette durée pouvant être discontinuée.

Ou, à défaut :

avoir cotisé 6 mois à l'assurance vieillesse obligatoire avant le départ de France et avoir cessé de relever de ce régime depuis moins de 6 mois (à la date de réception de votre demande par la CFE).

Attention, dans cette situation les cotisations CFE seront calculées à titre définitif sur la base de vos 6 derniers salaires en France et non sur ceux correspondant à votre nouvelle activité à l'étranger.

NE PAS RENVOYER LES ÉLÉMENTS DÉJÀ FOURNIS DANS LE CAS D'UNE ADHÉSION EN SANTÉ À LA CFE

**ATTENTION, les dossiers incomplets ne pourront pas être traités.
Merci de cocher et de joindre les pièces justificatives suivantes :**

- copie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- extrait d'acte de naissance si vous n'avez pas de numéro de Sécurité sociale
- copies certifiées conformes par l'employeur de vos trois derniers bulletins de salaire

ou, à défaut :

- si vous exercez votre activité à l'étranger depuis moins de trois mois : l'attestation de votre employeur ou copie (certifiée conforme) de votre contrat de travail précisant votre salaire mensuel brut moyen avant toutes déductions sociales et fiscales (primes et indemnités comprises) et votre date d'embauche

Ce formulaire et les pièces justificatives peuvent être envoyés par courrier ou par courriel à fichier@cfefr.fr

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des dossiers de sécurité sociale des Français de l'étranger. Les destinataires des données sont : les organismes de protection sociale français, les caisses de retraite, les organismes gestionnaires de complémentaire santé, le ministère des Affaires étrangères, les établissements et professionnels de santé, les employeurs mandatés et les organismes bancaires. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant au responsable de traitement : Monsieur le Directeur de la CFE, CFE • 160, rue des Meuniers • CS 70238 Rubelles • 77052 Melun Cedex • France.

- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce document et m'engage à signaler à la CFE toute modification de ma situation et notamment de tout changement de pays. De même, j'atteste avoir pris connaissance des conditions d'adhésion et déclare les accepter (les fraudes ou fausses déclarations exposent à l'application de pénalités, à la radiation, à la peine d'amende et/ou d'emprisonnement : articles L766-2-2 et L766-1-3 du code de la Sécurité sociale ; articles 313-1, 313-2-5, 441-1 et 441-6 du code pénal).

Fait à Le

Signature :

Ne pas oublier de joindre les pièces justificatives

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LA CFE ?

- Recherche sur Internet
- Sites Sécurité sociale française
- Médias
- Site CLEISS
- Ambassade, Consulat
- Réseaux sociaux

